

TABLEAU DE SYNTHÈSE : Les aides à l'emploi en BOURGOGNE pour le secteur associatif - 20 octobre 2006

Estimation du coût employeur après aide de l'Etat pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)*				Estimation pour un Contrat d'Avenir - CAV			Estimation pour un Emploi Tremplin en Côte d'Or		Estimation pour un Plan Sport Emploi						
* ATTENTION : les publics bénéficiaires et les taux de prise en charge sont déterminés par les Préfets de Région				CAE 80%*	CAE 80%*	CAE 90%*	CAV 90% 1er semestre Année 1	CAV 75% 2ème semestre Année 1	CAV 50% Année 2	Temps Plein 117,5% SMIC		Temps Plein 117,5% SMIC			
Durée hebdomadaire de référence				20 h	24 h	24 h	26 H	26 H	26 H	35 H		35 H			
Rémunération Brute Mensuelle calculée sur la base du SMIC à 8,27 €				716,18 €	859,42 €	859,42 €	931,78 €	931,78 €	931,78 €	1 474,00 €		1 474,00 €			
				562,50 €	675,00 €	675,00 €	731,00 €	731,00 €	710,00 €	1 160,00 €		1 160,00 €			
Montant des cotisations (arrondis à l'euro supérieur)				Sécurité sociale	216,21	259,45	259,45 €	281,30 €	281,30 €	281,30 €					
				Chomage	38,89	46,66	46,66 €	50,59 €	50,59 €	50,59 €					
				Autres	55,93	67,12	67,12 €	72,77 €	72,77 €	72,77 €					
				TOTAL Charges Sociales	311,03 €	373,23 €	373,23 €	404,66 €	404,66 €	404,66 €	464,00 €	Charges patronales		464,00 €	
Coût salarial théorique (Salaires + Charges)				1 027,2 €	1 232,7 €	1 232,7 €	1 336,4 €	1 336,4 €	1 336,4 €	1 938,0 €	Coût Mensuel sans aide		1 938,0 €	Coût Mensuel sans aide	
Montant des exonérations (arrondis à l'euro supérieur)				Sécurité sociale	216,21	259,45	259,45 €	281,30 €	281,30 €	281,30 €	Rappel conditions : - de 30 ans sans emploi ou travailleur Handicapé, employeur associatif uniquement		Rappel conditions : association sportive - uniquement CDI		
				Autres	15,66	18,79	18,79 €	20,37 €	20,37 €	20,37 €					
				TOTAL Exonérations de Charges	231,87 €	278,24 €	278,24 €	301,67 €	301,67 €	301,67 €					
Montant des aides financières				Taux de l'aide fixé par arrêté préfectoral	80%	80%	90%	90%	75%	50%	Aides Mensuelles	Aides Emploi Tremplin	Aides Mensuelles	Ministère Jeunesse, sports et Vie Associative	
				Aide de l'Etat	572,94 €	687,54 €	773,48 €	531,50 €	442,92 €	295,28 €	1 162,80 €	Conseil Régional		1 000,00 €	DRJS - DDJS
				Aide Forfaitaire Etat ou Conseil Général				433,06 €	433,06 €	433,06 €	193,86 €	Conseil Général 21		PSE : 12 k€, 9 k€, 6,5 k€, 4,5 k€, 2,5 k€ aide dégressive sur 5 ans	
Coût Réel Mensuel pour l'employeur après exonérations et aide de l'Etat				222,4 €	266,9 €	180,9 €	70,2 €	158,8 €	306,4 €	581,3 €	Coût Réel Mensuel		938,0 €	Coût Réel Mensuel	
				24h - 80%	24h - 80%	24h - 90%	1er semestre - 90%	2ème semestre - 75%	Année 2 - 50%	Année 1	Années 2 à 6		Année 1	Années 2 à 6	
Coût Annuel à la charge de l'Employeur				2 668,75 €	3 202,49 €	2 171,16 €	421,26 €	952,74 €	3 677,16 €	6 976,05 €	Année 2 : 7 100 € Année 3 : 7 300 € Année 4 : 10 200 € Année 5 : 10 540 € Année 6 : 26 000 €		11 256,00 €	Année 2 : 14 721 € Année 3 : 17 695 € Année 4 : 20 180 € Année 5 : 22 675 € Année 6 : 26 000 €	
Soit un coût horaire à la charge de l'employeur de :				2,14 €	2,57 €	1,74 €	0,62 €	1,41 €	2,72 €	3,83 €		6,18 €			
Le taux global de prise en charge de l'emploi s'élève à :				78,3%	78,3%	85,3%	94,7%	88,1%	77,1%	70,0%		51,6%			

Publics éligibles aux Contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale

CAE 80 %	(*) Pour les DELD de plus de un an au cours des 18 derniers mois, demandeurs d'emploi (DE) âgés de 50 ans et plus sans durée d'inscription, DE reconnus TH sans durée d'inscription, personnes dont le contrat CES se poursuit en CAE dans le secteur public
CAE 90 %	(*) Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus domiciliés dans une zone urbaine sensible ou bénéficiaires d'un CIVIS - Personnes dont le contrat CES se poursuit en CAE dans le secteur associatif, personnes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté sans durée d'inscription
CAV	Bénéficiaires des minimas sociaux (RMI, ASS, API, AAH)

Publics éligibles aux Emplois Tremplins

Emplois Tremplins	Jeunes de moins de 30 ans, ou sans conditions d'âge pour personnes handicapées. Dispositif plus particulièrement orienté sur personnes à la recherche d'une première expérience professionnelle, régime dérogatoire pour jeunes présentant une activité salariée supérieure à 6 mois dans les 24 derniers, ou pour ex salariés de moins de trois ans dans la mesure emplois jeunes
-------------------	--

Publics éligibles pour mesure Plan Sport Emploi

PSE	A destination des clubs sportifs ou groupements d'employeurs sportifs : mesure principalement orientée sur publics de plus de 30 ans, éducateur sportif, secrétaire, comptable, agent d'entretien...
-----	--